

9 OCTOBRE : MANIFESTATION EUROPÉENNE

Une mobilisation internationale à l'appel de la fédération syndicale européenne de l'industrie aura lieu du 6 au 9 octobre prochains, pour le développement industriel.

La CGT a retenu le 9 octobre pour une journée d'action nationale à caractère interprofessionnel sur les enjeux de la politique industrielle.

Cette journée sera notamment l'occasion pour notre organisation de mettre l'accent sur l'articulation services publics-développement économique. Ainsi, le projet de fermeture de l'usine PSA Aulnay, avec ses conséquences pour les services publics locaux, illustre parfaitement les enjeux revendicatifs posés dans notre champ professionnel par la bataille de la politique industrielle : la fermeture de l'usine équivaldrait à la perte de 5,5 millions d'euros de recettes fiscales pour la commune.

Dans le même temps, l'absence d'un dégel du point d'indice conduirait à accélérer la perte de pouvoir d'achat des agents publics et donc leur capacité à consommer pour faire vivre l'industrie nationale.

Dans ce cadre, la Fédération CGT des Services publics dépose donc un préavis de grève de 0 à 24H pour la journée du 9 octobre 2012 pour l'ensemble des agents et salariés de son champ professionnel.

Cette journée sera l'occasion de continuer de porter l'ensemble des exigences revendicatives de la CGT, au premier rang desquelles l'abrogation du jour de carence et l'augmentation de la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire local.

Un préavis de grève local a été déposé et nous avons demandé à être reçu par M. le Maire des Lilas.

23 OCTOBRE : COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UNION LOCALE

Le comité général de l'union locale CGT se tiendra le 23 octobre à la mairie des Lilas (salle des mariages).

Cette journée s'inscrit dans le cadre statutaire du syndicat.

La journée, organisée autour de débats, de votes et de points d'information, se déroulera de la façon suivante :

8h30 : Accueil des syndiqué-e-s.

9h00 : Introduction aux débats (situation sociale).

9h45 : Pause.

10h00 : Débat

12h00 : Repas (pris sur place).

13h30 : Élection TPE - Préparation du 50ème congrès confédéral - Préparation du Comité Général de l'Union Départementale 93

15h30 : Pause.

15h45 : Renforcement de la Commission Exécutive de l'Union Locale.

16h30 : Fin des travaux.

bulletin d'information syndicale

des agents territoriaux de la ville des Lilas



Septembre 2012

RÉGIME INDEMNITAIRE

La pétition, signée au printemps dernier par de nombreux agents de la ville, afin que soit réévalué le régime indemnitaire, n'a toujours pas reçu de réponse réelle.

À l'époque, il nous avait été répondu que les marges de manœuvre budgétaires de la ville étaient limitées, notamment en raison de la politique gouvernementale vis à vis des collectivités territoriales mais que la demande concernant les salaires les plus faibles serait prise en compte.

Depuis, les élections ont complètement renouvelé le personnel exécutif et législatif du pays. Pourtant, rien de bien consistant n'est arrivé pour satisfaire la demande de justice sociale exprimée, en particulier, par les agents communaux des Lilas.

Rien ne justifie cet attentisme. Par exemple, non loin de là, à la communauté d'agglomération Est-Ensemble (CAEE), des négociations sont en cours afin de redéfinir le régime indemnitaire des agents transférés. Rappelons que, parmi nous, des collègues ont déjà été transférés sur la CAEE et que d'autres les suivront.

La base de calcul du régime indemnitaire n'est pas la même entre la CAEE et la ville des Lilas. Aux Lilas, le RI est basé uniquement sur la fonction occupée par l'agent, alors qu'à la CAEE il est basé sur le grade, modulé selon la fonction.

De fait, la rémunération des agents des Lilas de catégorie C au niveau 6 et 7 est largement plus faible que ceux correspondant aux même cadre d'emploi à la CAEE.

Par exemple, à partir des tableaux fournis par la CAEE, nous arrivons aux résultats comparatifs suivants, tenant compte de la rémunération hors prime annuelle (dite, treizième mois, payée en deux fois aux Lilas) :

	RI de base Lilas	RI Lilas avec sujétions	RI CAEE minimum maximum
Niveau 7	93 €	130 €	206 à 225 €
Niveau 6	149 €	186 €	243 à 265 €

Nous demandons l'alignement du régime indemnitaire des Lilas sur celui de nos collègues de la CAEE :

- Alignement immédiat pour les niveaux 7 et 6.
- Alignement général sur la base du calcul de la CAEE (sur le grade).
- Obtention du niveau 7 pour les agents qui ont des primes spécifiques liées à leur grade (personnels des crèches). Cumul du régime indemnitaire avec ce régime spécial.
- Ce régime indemnitaire ne doit pas remplacer l'augmentation légitime du point d'indice, autre revendication nationale de la CGT.

JOURNÉE DE CARENCE

La circulaire Fonction publique du 24 février 2012 généralise, à toute la Fonction publique, les dispositions de l'article 105 de la loi de Finances 2012, qui établit un jour de carence pour l'ensemble des fonctionnaires.

La circulaire est disponible sur notre site : <http://cgt-territoriaux-leslilas.org/Journee-de-carence>

Dès l'annonce de cette mesure, l'ensemble des organisations syndicales l'ont dénoncée et ont demandé son retrait. La perte de salaire équivaut au trentième indivisible pour chaque période de congé maladie.

Cette mesure attaque encore le pouvoir d'achat des fonctionnaires, alors que le point d'indice est gelé depuis juillet 2010, et que la perte de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation depuis janvier 2000 atteint 13 %.

L'argument de l'équité avec le privé fait l'impasse sur la réalité de la protection sociale complémentaire dans les établissements du secteur privé, qui prend en charge de façon régulière les jours de carence.

En 2004 (enquête IRDES sur la PSCE), 67 % des salariés du secteur privé sont couverts par une complémentaire santé proposée par les établissements.

On relève 87 % des salariés couverts dans des établissements de 100 à 250 salariés, et 99 % dans ceux de plus de 500 salariés.

En 2009, 91 % des établissements de plus de 250 salariés disposent de cette couverture.

Les employeurs participent au financement des contrats complémentaires santé qu'ils proposent à leurs salariés à hauteur de 57 % en moyenne (16 % à 100 %, 32 % plus de 50 %, 31 % à 50 %).

À l'évidence, alors que les agents publics sont très majoritairement employés dans des établissements d'une certaine taille, la situation de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires est très éloignée de celle du privé.

Le 5 juin 2012, le TGI de Paris a annulé l'application du jour de carence à la RATP, ce qui a amené la SNCF à suspendre son application.

Par ailleurs, la philosophie exprimée par le gouvernement Fillon tentait d'expliquer que le jour de carence permettrait de réduire le déficit de la sécurité sociale. Ce motif n'est pas valable dans la Fonction publique, tout au plus cela permet de réduire les budgets des établissements de santé, des collectivités et des ministères.

D'autre part, la FPH n'applique toujours pas, comme c'est le cas dans la FPE et la FPT, le dispositif de la conservation des Congés Annuels (CA) en cas de maladie, comme l'ont confirmé une jurisprudence et une directive européenne.

Nous demandons la publication rapide à la FPH, à l'identique des 2 autres versants, d'une circulaire sur la préservation des CA en cas de maladie.

Cette mesure est un symbole de l'acharnement anti-fonctionnaires des parlementaires de l'ancienne majorité.

Aucun fonctionnaire ne comprendrait que le nouveau gouvernement ne l'annule pas purement et simplement, et le plus rapidement possible.

Suppression de la journée de carence !

29 ET 30 SEPTEMBRE : MANIFESTATIONS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Samedi 29 septembre

En solidarité avec les travailleurs de PSA-Aulnay, meeting unitaire de lutte à Aulnay sous bois quartier de la rose des vents (cité des 3000) place Jupiter

Départ Collectif en car devant la piscine de Bagnolet à 13 h 15

12h30 possibilité de restauration

14 h00 meeting

15h30 concert de clôture

Dimanche 30 septembre

Manifestation contre le pacte budgétaire européen à l'appel d'organisations politiques de gauche

13h30 Nation

TITULARISATION

Depuis plusieurs mois, la CGT a engagé une campagne d'information auprès du personnel de la ville des Lilas au sujet de la précarité et, en particulier, concernant la situation des agents contractuels.

Nous avons diffusé un tract à ce sujet lors de la troisième semaine de septembre (disponible sur notre site : <http://cgt-territoriaux-leslilas.org>).

Depuis, la situation n'a guère évolué. Il semble que les CDI soient en préparation mais, à notre connaissance, ils n'ont pas encore été transmis aux intéressés.

Un certain nombre de collègues ont commencé à nous contacter.

Nous rappelons que la loi du 12 mars 2012, ayant pour objet de résorber la précarité dans la fonction publique n'est, dans les faits, toujours pas en application. Seules les dispositions concernant la transformation des CCD en CDI sont applicables.

Les décrets d'application de la loi qui précisent les conditions de la titularisation des contractuels doit être validés et, pour l'heure, ces décrets ne sont toujours pas signés.

Pour la CGT, la transformation des CDD en CDI ne constitue pas l'objectif prioritaire de la résorption de la précarité dans la fonction publique. Seul un plan de titularisation massif permettra d'améliorer à la fois les conditions de travail et subsistance de tous les agents ainsi que la qualité du service proposé à la population.

Cette revendication ne pourra réellement s'imposer qu'à partir d'un vaste mouvement revendicatif à l'échelle municipale, départementale et nationale mais, pour cela, la participation active des salariés est indispensable dès maintenant.

Nous renouvelons notre appel auprès des agents vacataires ou contractuels, quels que soient leur service, leur temps de travail, leur grade et leur fonction, à prendre contact auprès de la CGT des Lilas afin d'établir un état des lieux de la précarité sur la ville.

La résorption de la précarité par la titularisation fait partie des revendications de tous les salariés qu'ils soient titulaire ou contractuels.